

De la Représentativité

Deux définitions de la Représentativité

1° Caractère d'un organe politique qui représente le peuple, la nation.

La première acception de la définition renvoie d'emblée au questionnement de fond de la participation : le débat public, autrement dit la participation des habitants à la chose publique, est-il le garant d'une ville plus démocratique ?

2° Caractère d'une personne qui a qualité pour parler ou agir au nom d'une autre.

La question de la participation induit (in-)directement la notion de représentativité. Il est sans doute utopique de croire en l'exhaustivité de la participation. Non seulement tout le monde n'a pas les moyens de participer aux espaces de débat public urbain mais surtout tout le monde ne souhaite pas y participer. Mais la représentativité est-elle liée au nombre de personnes participant au débat public ? Ne peut-on pas établir d'autres critères que des critères quantitatifs pour juger de la représentativité d'une personne ou d'un groupe de personnes ? Bien que, par sa nature, la représentativité parfaite ne sera jamais atteinte, il nous semble qu'elle est approchée lorsque qu'un groupe arrive à faire valoir dans le débat public leur capacité d'avis sur une vision de la question. En ce sens, il est intéressant d'identifier des

personnes ou des organisations qui peuvent jouer un rôle de catalyseur de la parole d'un groupe social plus large et de relais auprès des autorités politiques.

Le rôle de l'associatif dans un processus participatif.

Au regard de ces définitions, le milieu associatif semble un acteur privilégié du processus de représentativité. En effet, en combinant une connaissance pratique du terrain à un ensemble de compétences techniques, une association constitue un support intéressant à la structuration de groupes d'habitants et à l'organisation de leur action.

Les limites d'un processus participatif... le phénomène NIMBY.

Le phénomène NIMBY («Not In My Backyard»), en français «tout ce que vous voulez mais pas dans mon jardin», constitue sans doute une des limites de tout processus participatif. Que serait la participation - et quelle représentativité serait possible - si elle n'était que l'expression d'une somme d'intérêts particuliers, tous antagonistes par définition ? Le rôle d'arbitrage revient au pouvoir politique qui doit rester garant de l'intérêt général et qui est censé être représentatif à son niveau électoral, la boucle est bouclée..

... et de la Représentation

Comment communiquer entre toutes les différentes cultures qui participent au contrat de quartier ? Il y a probablement autant de cultures que d'acteurs en présence : la culture technique et esthétique de l'architecte, la ligne du temps horizontale des administrations, les intérêts et logiques des personnes âgées, des jeunes, des femmes, des enfants, des hommes... Quelles sont les représentations qu'ils se font de leur ville et de leur quartier ? C'est un peu comme ça que nous sommes arrivées à la question de(s) représentation(s).

- La représentation est une opération mentale de construction d'une image ou concept

- La représentation c'est aussi l'action d'exprimer cet image ou concept à tra-

vers des figures, des symboles ou un «comportement» symbolique

- La représentation peut être encore le produit de cette action

- Et la représentation est le fait d'être à la place de quelqu'un ou quelque chose, ayant le droit d'agir à son nom.

Si l'on cherche l'origine du terme on voit qu'il apparaît déjà dans les discours de Platon et qu'il ne cesse de revenir à différentes époques et contextes, aidant à soutenir ou illustrer des théories dans des domaines très diverses.

Il s'agit d'un concept qui est à la base de la compréhension de «comment on pense et communique», c'est pourquoi il revient avec autant de force dans le(s) débats(s) sur la société contemporaine.

«...pour aborder des problématiques complexes il faut se servir de différents moyens de représentation. Chaque mode d'information (data) présente ses propres qualités et déficiences ; aucun ne peut répondre de façon adéquate à toutes les fonctions exigées par ce qu'on appelle le "sens commun"» (M.Minsky)

« Nous ne pouvons pas ignorer que les représentations ont une influence dans la manière dont on perçoit le monde. (...) puisqu'elles véhiculent un message et influencent les opinions et les actions. (...) Il est important de questionner toujours les représentations (...) qui ou qu'est-ce qu'y est représenté ?, dans quelle but on le fait ?, dans quel contexte ?...»

«Le refus de reconnaître les représentations esthétiques des minorités a toujours été un corollaire de la négation de leur droit à une représentation économique, légale et politique.» (Ella Shohat)

«Il ne faut pas ignorer la complicité entre "parler à la place de" et "décrire, en faire le portrait" (...); la représentation est une sorte de discours, pour lequel il faut quelqu'un qui parle et quelqu'un qui écoute. Souvent quand une minorité fait un effort de auto-représentation son discours prend une forme qui n'est pas la forme «officielle», il ne correspond pas à ce qui était attendu par les structures institutionnelles. Il n'est donc pas reconnu...» (Gayatri Spivak)

Ont participé à la rédaction de ce récit :

Loubna BEN YAACOU, Vanessa DELIA, Cécile DUTRY, Cécile HUBERT et Amélia RIBEIRO

Formation à l'animation d'espaces publics urbains

Habitat et Développement
UCL - Unité d'Urbanisme
et Développement Territorial
Place du Levant, 1 - B-1348 Louvain-la-Neuve
Site web : <http://www.urba.ucl.ac.be/hd>

«Arpenteurs»
Place des Ecrins, 9 - F-38600 Fontaine
Site web : <http://www.arpenteurs.fr>

Institut Social Lille Vauban
Campus St Raphaël, Bat C
83, Boulevard Vauban, F - 59044 Lille Cedex
Site web : www.islv.com.fr

Maîtrise d'ouvrage délégué

IREV - Institut Régional de la Ville
23, Rue Roger Salengro, BP 318 - F-59336
Tourcoing Cedex
Site web : www.irev.fr

Editeur responsable :
Habitat et Développement - UCL
ISSN : 1378-3513



Chambre avec vue...

■ C'est une histoire qui m'est arrivé tout récemment. C'est pour (un peu) illustrer l'*incommunication* qui peut exister entre les techniciens et les habitants, et voir, enfin, que ce n'est pas seulement de la faute des architectes. Il peut arriver que des habitants soient aussi...«bouchés».

■ En fait dans le cadre du Contrat de quartier, on doit construire un équipement collectif et du logement social. Il se trouve qu'il y a pas énormément d'espace, de superficie pour pouvoir le construire. Donc on a trouvé une aire, un terrain au milieu d'un lotissement de logements sociaux.

■ Et... Problème ! Il y a un immeuble de logement social qui a des balcons sur pratiquement ses 3 façades. Là où on voudrait localiser le nouvel équipement, il risque de se trouver en vis-à-vis d'une des façades de ce bâtiment... Et le terrain où le nouveau bâtiment doit s'implanter est, pour le moment, une pelouse où les gens viennent pour le moment avec leurs animaux, leurs caniches et autres, où certains enfants jouent encore. Et donc ça pose énormément de problèmes aux gens qui habitent cet immeuble-là. Je pense qu'il n'y a même

pas une dizaine de ménages, mais on sent une très forte, une virulente opposition par rapport au projet.

■ Dernièrement, une association de quartier a organisé un meeting entre les habitants, en majorité de cet immeuble-là et l'architecte qui est en charge du projet. J'étais là en tant qu'observatrice pour voir (un petit peu) comment se déroulent les choses.

■ Il y a eu un travail qui a été fait au préalable par l'association et qui consistait à voir où il serait possible de localiser cet équipement dans les alentours du Contrat de quartier. Lors de ce meeting, dans un premier temps les habitants ont pris connaissance de l'opération telle qu'elle était définie dans le dossier de base et on a présenté les propositions élaborées par les habitants et l'association. Certaines étaient tout à fait irréalisables...

■ Après cette première phase autour des propositions des habitants, la parole a été donnée à l'architecte pour qu'il puisse expliquer le comment et le pourquoi du projet. Mais ça a été impossible pour lui de prendre la parole parce qu'à chaque fois, les habitants réagissaient, certains de manière agressive, par rapport au

projet.

■ Et il y a eu des remarques qui me sont encore restées, comme : «Mais vous, vous habitez où, vous, Monsieur ?» Et une autre animatrice qui expliquait : «De toute manière, nous, dans les logements sociaux, on est déjà anormal. Est-ce qu'on peut pas nous laisser dans d'autres circonstances rester anormal; par exemple : avoir la possibilité d'une vue sur le canal ? (...)

■ Pas très loin de l'autre côté de la rue, il y a une agora space, c'est-à-dire, une grande plaine de jeu qui est très fortement utilisée. Donc dans un certain sens, on n'enlève pas non plus de l'espace vert aux habitants. C'est vraiment une question de vis-à-vis d'après ce que j'ai compris. Et on a beau expliquer aux gens qu'on habite dans une ville, que c'est normal qu'il y ait un vis-à-vis sur 12 ou 13 mètres en face.

■ Effectivement, les gens étaient contre le projet. Mais on n'a même pas laissé à l'auteur de projet la possibilité d'expliquer sa proposition...et quitte à en discuter après. Donc voilà ! Et on sent la frustration des habitants.

Pour comprendre le contexte urbain et institutionnel



L'opération A 23

Cette proposition a été approuvée par la CLDI du Contrat de Quartier en décembre 2001.

Il s'agit d'une des opérations prévues dans le cadre du Contrat de quartier «Fonderie-Pierron».

bâtiment type R+5 d'un total de 1080 m²

rez-de-chaussée affecté à une crèche de superficie égale à 340 m²

étages destinés au logement social : 4 appartements pour familles nombreuses d'une superficie d'environ 160m² (5 chambres)

aménagement de l'espace vert existant entre les immeubles et la brasserie en jardin pour la crèche (390 m²):

PETIT GLOSSAIRE

Contrat de quartier (**CdeQ**): dispositif de rénovation urbaine à Bruxelles dont le cadre réglementaire prévoit la mise en place de démarches participatives et de développement local. Néanmoins, une grande marge de manoeuvre est laissée à la commune, maître d'oeuvre, en ce qui concerne l'ampleur et les modèles de processus participatif à implémenter.

Dossier de Base (**DB**) : dossier qui établit l'ensemble d'opérations à développer dans le cadre du CdeQ.

Les Assemblées générales (**AG**) sont des réunions ouvertes à tout le public intéressé au projet. Elles sont obligatoires pendant l'élaboration du DB, mais les méthodes pour leur organisation sont à décider par la commune. C'est à partir des AG que se constitue la CLDI.

Commission Locale de Développement Intégrée (**CLDI**) : constituée de représentants d'institutions, associations et habitants du quartier ; sa composition doit être approuvée par la commune et son rôle est consultatif.

Promenade dans le quartier

Il s'agit d'un quartier dense. Les immeubles d'habitations collectives sont prédominants et il y a beaucoup de logement social dans cette partie de Molenbeek. Le long des rues se mélangent différents styles: d'un côté, bâtiments rez+2 avec façades en briques, de l'autre, un front de rue continu, plat et discret qui se prolonge par un immeuble «moderne» des années 70. Au bout de la rue Brunfaut, entre la tour haute de 15 étages et le bâtiment industriel de la brasserie BelleVue, se trouve l'espace vide sur lequel est prévue la construction de la nouvelle crèche. Depuis ce coin on peut apercevoir le canal.

Le secteur est bien localisé, proche du centre ville et du canal; l'offre de transport public (bus, tram et métro) est bonne et plusieurs équipements socioculturels et sportifs sont accessibles dans les environs.

Beaucoup de voitures dans les rues. Il y a, on nous a dit, des garages pour les immeubles mais ils ne sont pas «sécurisés» et les usagers préfèrent se garer dans la rue...

Les voiries et trottoirs sont en bon état, ce qui montre que le mouvement de rénovation urbaine s'étend vers cette partie de la ville - dans le quartier commencent à apparaître de nouveaux logements style «loft», peu intégrés à la ville locale.

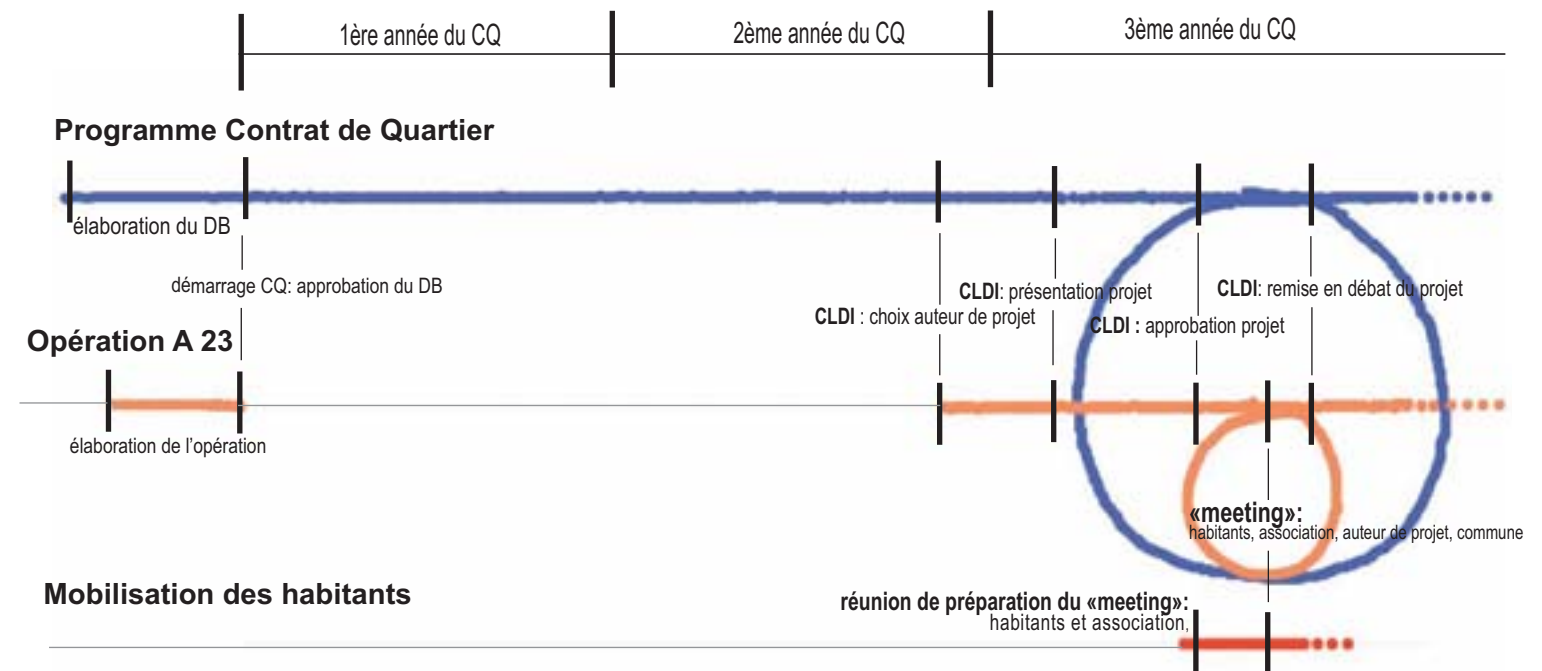
Le quartier «souffre» d'une image négative à cause de la prédominance d'une population fragile (bas revenus, chômage, immigration), du délaissement des espaces publics et d'un sentiment d'insécurité exprimé par les habitants et usagers du quartier. On note la présence importante dans la vie locale des mouvements associatifs qui développent des actions d'information et d'animation sociale dans le quartier.

Le Dossier de Base (DB) sera approuvé en trois étapes : d'abord par la CLDI, ensuite par le Collège des Echevins (politique communale) et finalement par la Région Bruxelles-Capitale, maître d'ouvrage du Contrat de Quartier. Une des opérations prévues dans le programme du contrat de quartier est la construction d'un bâtiment accueillant une crèche au rez-de-chaussée et des logements sociaux aux étages. En mars 2003, l'architecte désigné pour ce projet propose une série de modifications par rapport au programme initial, dont une nouvelle implantation et un rehaussement de gabarit du bâtiment. Une association du quartier organise une séance d'information avec une dizaine de riverains.

Il ressort de cette 1ère réunion un refus catégorique du projet de l'architecte, car la localisation et la taille de ce nouvel immeuble risque de leur voler la vue. Une 2e réunion sera organisée en présence de l'architecte, lors de laquelle l'association et les habitants proposent une autre implantation au bord de la plaine de jeux.

La réaction des habitants riverains a représenté une remise en question du projet, mais la proposition des riverains ne sera pas acceptée. Dans la suite de ces événements, la coordination du CQ (animateurs de terrain) va mettre en place une méthodologie participative pour le projet des espaces aux abords du nouveau bâtiment ?

L'ANALYSE DU RECIT



temps 1 : Elaboration du Dossier de Base

Une plus grande implication des acteurs concernés (habitants, associations, commerçants, etc.) aurait probablement permis une réflexion plus aboutie (nourrie par les différents points de vue) sur la réalisation de chaque opération et aurait minimisé les modifications ultérieures.

- qui participe à l'élaboration du DB ?

temps 2 : Elaboration du projet d'architecture

Les habitants du site sur lequel est prévue l'implantation du projet ne font pas partie de la CLDI, ils n'étaient donc pas au courant des propositions qui se développaient sur leur voisinage. La mise en place d'une méthodologie participative depuis le début de cette opération aurait pu éviter le blocage établi par leur mobilisation.

- quels critères pour la définition du programme ?

temps 3 : Le «meeting»

Le «meeting» a été une initiative de l'association locale, comme une réaction à la non-information des riverains. Cette rencontre s'est développée comme une confrontation qui n'a pas permis de concerter habitants, maître d'oeuvre et auteur de projet. Pourquoi ce mouvement n'a pas été organisé de façon à impliquer les autres parties depuis la réunion de préparation.

- contre-proposition ou co-production ?

Le Dossier de Base comme l'occasion d'un diagnostic participatif...

La participation des habitants est une exigence réglementaire imposée par la Région et par l'Europe dans l'accomplissement de projets de régénération urbaine. Dans la pratique, le graphique - avec ses 3 lignes de temps de mise en œuvre du contrat de quartier - montre à quel point la participation des habitants est arrivée en bout de course, comme une opération de greffe d'un organe sur un processus. Si la participation ne fait pas partie entièrement de ce processus, comme une ossature qui évolue tout au long de la ligne du temps, alors

nous butterons encore longtemps sur les questions de la participation. Il n'y a probablement pas une participation de l'habitant mais bien des participations à la vie locale d'un ensemble d'habitants. Derrière le mot 'habitants' il y a autant de résidents que de travailleurs, de familles, de profils sociaux, de points de vue, d'histoires de vie, de cultures et d'intérêts, ... particuliers. Le récit interroge la composition des instances de débat et participation dans le cadre de CdeQ. Des Assemblées Générales doivent être organisées pour suivre l'élaboration du DB

et pour donner forme à la CLDI. Comment sont-ils mis en place? Manque-t-il un liant entre ces deux organes? Ce liant ne serait-il pas le DB, c'est-à-dire le diagnostic ? Aujourd'hui, le dossier de base cumule 2 handicaps. D'une part, il est réalisé en très peu de temps; d'autre part, il n'implique pas en amont du diagnostic social les acteurs concernés. Un détour par la compréhension du contexte sociologique local et particulier permettrait sans doute une lecture politique et administrative plus précise des enjeux du territoire avant de concrétiser des projets.